

[Text]

Mr. Fulton: No, you are quite right. Joe. I think government needs to be reminded every once in a while exactly what is in Bill C-130, the Canada-U.S. trade agreement that is before the House right now. It overrides all acts of Parliament and all acts of all legislatures and territorial legislatures in the whole country. Parliament is much stronger than many people ever want to let on. I agree with you; I think this entire process should have been carried by the federal side beginning back in 1924.

However, this seems to be a process that, after 30 years of negotiation, cannot exactly be called spontaneous. It would be a shame to see it go off the rails in trying to design a new motor car while it is now before the legislative committee.

But I would like to ask, Mr. Chairman, if you would get a written note from the Legal Branch of the Parliamentary Library on the point Joe has made in relation to the addition "and any specific agreement" immediately following the agreement in clause 3, and whether or not the legal services of the Parliamentary Library think that would create any difficulties either for the bill that was tabled in the Ontario legislature back before the legislature was dissolved. . . They do not actually have a bill right now, but if at least in principle it does not change our relations with the bill that was and may soon again be before the Ontario legislature, that is what I would be interested in getting a legal determination on. I do not see a problem in moving that wording. I do not think it changes the principle of the bill, because we find the principle embedded in clause 4 of schedule 2.

Mr. Wenman: Mr. Chairman, on a point of order, just to save some time here, we do not have any concerns. The principle sounds reasonable, and provided that it can be drafted appropriately, we would accept this recommendation to go to our drafting people, who will come back with us to the next meeting with their suggested wording that would meet the suggestions, which may well be an improvement to the legislation.

Mr. Fulton: Yes, the only thing legal services could do for us is take a quick look at what went on in the Ontario legislature. I do not know what went on there. I would just like to make sure—

Mr. Wenman: We are talking about amending legislation, not negotiating agreement or anything like that.

Mr. Fulton: Yes.

Mr. Wenman: We are talking about the legislation, period.

[Translation]

M. Fulton: Non, vous avez raison Joe. Je crois qu'il importe de rappeler au gouvernement de temps à autre ce que prévoit le projet de loi C-130, le projet de loi sur l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, une mesure législative qu'étudie actuellement la Chambre. Cette loi a préséance sur toutes les autres lois du Parlement canadien et des assemblées législatives provinciales et territoriales. Le Parlement est beaucoup plus puissant qu'on ne veut l'avouer. Je suis d'accord avec vous. Je crois que le gouvernement fédéral aurait dû se charger de toute l'affaire dès 1924.

Cependant, on ne peut nier que ce processus, qui fait l'objet de négociations depuis 30 ans, n'est pas vraiment empreint de spontanéité. Il serait vraiment regrettable que l'on abandonne ce projet de loi ou qu'on reporte son adoption surtout qu'il en est maintenant à l'étape de l'étude par un comité législatif.

Monsieur le président, pourriez-vous obtenir des commentaires de la Division des affaires politiques et sociales du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement sur la proposition de Joe, soit l'ajout de «et tout accord particulier» à l'article 3; j'aimerais savoir si les experts juridiques de la Bibliothèque du Parlement pensent que cela compliquerait les choses car en raison du projet de loi semblable qui a été déposé à l'Assemblée législative de l'Ontario avant sa dissolution. . . Je sais qu'aucun projet de loi en ce sens n'a été présenté à la nouvelle Assemblée législative de l'Ontario; je veux simplement m'assurer que si une modification en ce sens était apportée au projet de loi, cela ne compliquerait pas les choses si un projet de loi semblable était déposé à l'Assemblée législative de l'Ontario. Je ne m'opposerais pas à ce qu'on adopte cet amendement. Ça ne change pas vraiment, à mon avis, le principe fondamental du projet de loi parce que ce principe est déjà établi à l'article 4 de l'annexe 2.

M. Wenman: Monsieur le président, un rappel au Règlement! Nous ne nous opposons pas à ces propositions, elles semblent raisonnables. Si le texte peut être rédigé de façon appropriée, nous accepterions que les responsables de la rédaction en soient saisis. Nous leur demanderons de nous proposer, pour la prochaine réunion, un nouveau libellé qui répondrait aux préoccupations et aux recommandations de nos témoins. Ça nous permettrait d'améliorer la loi.

M. Fulton: En effet, les services juridiques pourraient se renseigner rapidement sur ce qui s'est produit à l'Assemblée législative de l'Ontario. Je ne sais pas ce qu'on a fait dans cette province. Je veux simplement m'assurer. . .

M. Wenman: Nous proposons simplement de modifier un projet de loi, non pas de négocier une nouvelle entente ou quelque chose du genre.

M. Fulton: C'est vrai.

M. Wenman: Nous parlons simplement du projet de loi.